FO:AFWC/2010/6.1

Octobre 2009

F

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-SEPTIÈME SESSION

SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO
22 – 26 Février 2010

Les forêts et la faune sauvage de l'Afrique: réponse aux défis des systèmes des moyens d'existence durables

Rapport du Secrétariat de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique concernant les actions prises suivant les demandes et les recommandations de la Seizième session de la Commission
Khartoum, Soudan, 18 – 21 février 2008

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Mesures adoptées
Para xi La FAO a été invitée à former des partenariats avec les organisations environnementales afin d'appliquer ses connaissances dans les domaines de la foresterie, de l'agriculture, de la faune sauvage et des pêches au niveau local.	En Zambie, la FAO a facilité l'analyse intersectorielle réunissant les fonctionnaires chargés de l'analyse des politiques des secteurs des forêts, de l'agriculture, de l'environnement et de l'élevage. Cette activité a favorisé la collaboration intersectorielle et l'harmonisation des politiques.La FAO collabore avec les ONG environnementales pour mettre en œuvre l'approche Analyse et développement des marchés (A&DM) pour améliorer la création

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W0000

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	**Mesures adoptées**
Para xi La FAO a été invitée à former des partenariats avec les organisations environnementales afin d'appliquer ses connaissances dans les domaines de la foresterie, de l'agriculture, de la faune sauvage et des pêches au niveau local. (s*uite*)	des revenus forestiers pour les communautés rurales au Cameroun et en République démocratique du Congo. La FAO a formé un partenariat avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), la Fondation internationale pour la sauvegarde de la faune (IGF) et le Programme de gestion des zones communales pour les ressources indigènes (CAMPFIRE) afin de développer un ensemble d'outils sur l'atténuation des conflits homme-faune sauvage (HWC), à utiliser dans le cadre du renforcement des capacités, de la sensibilisation et de la formation, particulièrement aux niveaux non seulement local, mais également du district, de la province et du pays. En collaboration avec le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) et d'autres partenaires (Fondation africaine de la conservation (ECOFAC) et la Communauté européenne (CE)), la FAO a organisé un atelier sous-régional sur l'amélioration de l'intégration des questions relatives aux moyens d'existence durables dans la gestion des aires protégées. La FAO est en partenariat avec SOS Sahel et *Farm Africa* pour promovoir la gestion durable des terres en Ethiopie, et également avec Environment Alert en Ouganda dans le cadre du Mécanisme *pfn*.
Para. xii La Commission a demandé à la FAO d'accroître son soutien aux pays dans la gestion de la faune sauvage et de renforcer le programme de la FAO sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées.	Une proposition de projet PCT a été développée pour résoudre le problème des conflits homme-faune sauvage au Zimbabwe. En collaboration avec le Conseil international pour la conservation du gibier et de la faune sauvage (CIC), la FAO a préparé une publication sur 'les leçons tirées de la gestion communautaire de la faune sauvage en Afrique australe, le cas particulier de la Tanzanie', et une autre étude sur les 'Leçons tirées de la coopération pour la conservation transfrontalière sur le corridor Selous-Niassa'. La FAO a préparé et publié une étude juridique sur l'autonomisation des pauvres dans la gestion de la faune sauvage couvrant presque

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	**Mesures adoptées**
Para. xii La Commission a demandé à la FAO d'accroître son soutien aux pays dans la gestion de la faune sauvage et de renforcer le programme de la FAO dans la gestion de la faune sauvage et des aires protégées *(suite)*.	tous les pays en Afrique et qui peut être téléchargée en ligne comme document juridique de la FAO à partir de FAOLEX (http://faolex.fao.org/faolex/index.htm.) Une autre étude juridique sur les principes de développement durable des lois concernant la faune sauvage a été publiée en copie sur papier et en ligne. En collaboration avec CIC, les Bonnes pratiques de la chasse durable ont été publiées. Une proposition de projet sous-régional sur la gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande sauvage en Afrique centrale a été dévéloppée et soumise au Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour financement. La FAO a mis en œuvre un projet PCT sur les conflits homme-faune sauvage au Gabon avec un accent particulier sur le renforcement des capacités, la stratégie et le développement de plans d'action.
Para. xiii. La Commission a applaudi le processus de décentralisation de la FAO et a souligné la nécessité continue pour le renforcement des capacités, l'éducation et la formation dans les secteurs de la foresterie et de la faune sauvage.	La FAO a été élue à la Présidence du Conseil d'administration du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC). En collaboration avec d'autres partenaires du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), la FAO a aidé au développement d'une politique sous-régionale d'éducation forestière. La FAO, en collaboration avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), a fourni un appui à l'Université de Kisangani (République démocratique du Congo) pour le développement d'un programme de Maîtrise en gestion forestière durable. Les projets de la FAO ont exécuté des activités de formation sur la gestion des PFNL (produits forestiers non ligneux) et la gestion communautaire des forêts en Afrique centrale. La FAO a appuyé le Département forestier de l'Ethiopie dans la compilation des formulaires FRA pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) 2010. Stages proposés pour les forestiers éthiopiens et djiboutiens au Kenya sur FRA

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	**Mesures adoptées**
Para. xiii La Commission a applaudi le processus de décentralisation de la FAO et a souligné la nécessité continue pour le renforcement des capacités, l'éducation et la formation dans les secteurs de la foresterie et de la faune sauvage *(suite)*	La FAO a mis en œuvre un projet PCT sur la gestion des feux de forêts au Zimbabwe avec un accent particulier sur le renforcement des capacités, la sensibilisation et la formation (des manuels de formation ont été publiés et largement distribués). Plusieurs activités de renforcement des capacités ont été entreprises dans le cadre du partenariat du Mécanisme des programmes forestiers nationaux (PFN) au niveau national, ainsi que la formation des formateurs organisée par le Mécanisme PFN aux niveaux sous-régional et régional. Tous les pays appuyés par la FAO (Angola, Comores, Congo, Gambie, Tanzanie et Zambie) pour le suivi et l'évaluation des forêts nationales (NFMA) et l'Accord d'utilisation des terres indigènes (ILUA) ont bénéficié d'un programme de renforcement des capacités en matière d'inventaire forestier, cartographie utilisant les techniques de télédétection, analyse des données et gestion des informations. La FAO a organisé plusieurs ateliers de renforcement des capacités pour les communautés locales (y compris les minorités et les pygmées) et les commerçants impliqués dans les chaînes de valeur au Cameroun et en République démocratique du Congo. En outre, les capacités ont été renforcées dans le domaine du développement des entreprises forestières (communautaires) au Mali, en Gambie, au Libéria et au Burkina Faso. En 2007/2008, la FAO a mis en œuvre un Mécanisme de PCT pour appuyer l'un des projets d'éducation forestière au Zimbabwe. Le projet intitulé «Établissement de nouvelles directives pour la formation technique forestière au Centre de formation forestière de la SADC au Zimbabwe» avait pour but de poser les fondements d'une formation technique revitalisée et viable en matière de foresterie au Zimbabwe, à même de satisfaire les besoins émergents et répondre aux exigences en matière de formation des étudiants et du secteur forestier au Zimbabwe et dans les pays voisins en général.

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	**Mesures adoptées**
Para. xiv La Commission a demandé à la FAO de modifier les Statuts et Règlements de la CFFSA de manière à inclure dans la première phrase du premier paragraphe les mots « *et à la faune sauvage* ». Le texte amendé serait le suivant : « La fonction de la CFFSA sera de conseiller sur les politiques relatives aux forêts *et à la faune sauvage …* »	*Le Bureau du Conseil juridique de la FAO a été consulté.*
Para xvi Les Commissions ont recommandé à la FAO d'aider les pays membres dans leurs efforts pour améliorer les capacités nationales et régionales pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des systèmes de dendroénergie, y compris la création de systèmes d'information.	En vue d'appuyer la planification de la dendroénergie urbaine et la formulation de politiques, des méthodes analytiques et des outils de planification visant une définition raisonnable et objective de l'interaction urbaine/rurale, ont été définis pour quatre villes (Dar es Salam, Arusha-Moshi, Kampala et Khartoum) en Afrique de l'Est. La méthodologie WISDOM a été révisée et adaptée pour établir les surplus de bois de feu et les domaines de déficit en termes de tendances d'offre/demande locale et pour souligner les zones potentielles pour la fourniture durable des bois de feu. La FAO a aidé la République centrafricaine à formuler une stratégie de dendroénergie dans le cadre de sa stratégie nationale et de son programme sur la foresterie urbaine et périurbaine. L'approche WISDOM a été appliquée et une évaluation nationale complète de l'offre et de la demande en matière de biomasse ligneuse a été effectuée. L'identification des parties prenantes qui courent le risque de connaître des pénuries de bois de feu dans un avenir proche a constitué la première étape essentielle vers l'établissement de programmes participatifs pour la production et la commercialisation durables des bois de feu. Des exercices de renforcement des capacités ont également été entrepris pour le personnel du Ministère de l'eau, des forêts, de la faune sauvage et des pêches. La FAO travaille actuellement au Rwanda pour aider à améliorer les connaissances sur l'offre et la demande en bois de feu afin de mieux formuler les politiques de dendroénergie et pour établir son programme stratégique visant l'utilisation et le suivi durables des ressources existantes. La FAO a apporté son assistance au Burundi et

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	**Mesures adoptées**
Para xvi Les Commissions ont recommandé à la FAO d'aider les pays membres dans leurs efforts pour améliorer les capacités nationales et régionales pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des systèmes de dendroénergie, y compris la création de systèmes d'information. *(suite)*	au Rwanda à travers les Programmes de coopération technique sur la dendroénergie. Tous les pays ayant établi le suivi et l'évaluation des ressources forestières nationales (NFMA) et les procédures d'ILUA disposent de systèmes d'informations forestières, y compris des informations sur la dendroénergie. La FAO opère actuellement au Rwanda pour aider à améliorer les connaissances concernant la fourniture et la demande de combustible ligneux dans le but de mieux formuler les politiques relatives à la dendroénergie et d'établir son programme stratégique visant à une utilisation durable et au suivi des ressources existantes.
Para xvii. Les Commissions ont recommandé à la FAO d'aider les pays membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre les directives volontaires et développer des plans nationaux et régionaux de gestion des incendies.	• Des projets PCT au Botswana, au Zimbabwe et au Cap-Vert ont été exécutés par les forestiers sous-régionaux et les fonctionnaires chargés de la gestion des incendies au Siège. Un projet UTF au Maroc a entamé sa deuxième phase avec à nouveau une composante sur la gestion des incendies. • La Représentation de la FAO au Bénin, avec l'appui du Fonctionnaire chargé de la gestion des feux au Siège, a utilisé des fonds du PCT (TCP/BEN/3101) pour développer une évaluation participative des feux de brousse au Bénin et pour développer les éléments d'une stratégie nationale sur la gestion des feux. Les résultats constitueront un cadre de travail potentiel pour un projet futur. • Des directives volontaires ont également été largement distribuées parmi les parties prenantes de *Working on Fire*, l'agence sud-africaine chargée de la lutte contre les feux de végétation, et sont actuellement utilisées comme outils supplémentaires dans leur boîte à outils • Au Botswana, les directives ont été utilisées pour développer une politique et une stratégie nationales sur les incendies, alors qu'au Ghana, un manuel sur les procédures de gestion communautaire des feux a été publié (Organisation internationale du bois tropical (OIBT)/Union internationale de conservation de la nature (UICN))

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	**Mesures adoptées**
Para xvii. Les Commissions ont recommandé à la FAO d'aider les pays membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre les directives volontaires et développer des plans nationaux et régionaux de gestion des incendies. *(suite)*	• La FAO est également très impliquée dans le Comité international de liaison qui appuie l'organisation de la prochaine Conférence internationale sur les feux de brousse en Afrique du Sud prévue en 2011. La FAO a aidé le Tchad à développer une stratégie nationale de gestion des incendies, a demandé une étude préliminaire sur les feux de forêts au Tchad et a organisé un atelier national sur les feux de forêts au cours duquel elle a présenté les directives volontaires. Des activités ont été effectuées dans le domaine de la sensibilisation sur les feux et la formation des fonctionnaires éthiopiens. La FAO-SFS, en collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a organisé une réunion sur les feux de forêts, présenté les directives volontaires et aidé la SADC à développer une stratégie régionale de gestion des feux et des plans de gestion transfrontalière des feux.
Para xviii La Commission a demandé à la FAO d'accroître ses efforts pour le renforcement des capacités des correspondants nationaux et de leur fournir le soutien nécessaire pour obtenir des données de grande qualité sur tous les types de forêts et autres utilisations des terres.	FAO: Fournit l'appui technique et financier à l'Angola, aux Comores, au Congo, à la Gambie, à la Tanzanie et à la Zambie pour établir les systèmes de NFMA ou d'ILUA, renforcer les capacités nationales et créer de nouvelles informations sur tous les types de forêts et les arbres hors forêts. Appuie actuellement l'Afrique du Sud dans la formulation d'un projet pour la NFMA et le renforcement des capacités. A fourni une assistance au Soudan dans la formulation du projet NFMA. Le projet a été soumis à la FAO pour approbation comme projet UTF (Fonds gouvernementaux) et PCT. Le projet a été approuvé. Les directives pour la préparation des rapports nationaux de FRA 2010 ont été formulées en anglais, français, espagnol et arabe et distribuées aux correspondants nationaux. Trois ateliers régionaux ont été organisés et trois points focaux régionaux et un consultant à court terme ont été en contact constant avec les correspondants nationaux pour fournir directives et conseil. Une enquête globale de télédétection des forêts a été initiée et plusieurs pays africains sont représentés dans le groupe de travail qui a entrepris une phase

Recommandations à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	**Mesures adoptées**
Para xviii La Commission a demandé à la FAO d'accroître ses efforts pour le renforcement des capacités des correspondants nationaux et de leur fournir le soutien nécessaire pour obtenir des données de grande qualité sur tous les types de forêts et autres utilisations des terres. *(suite)*	pilote. L'imagerie prétraitée de téledétection (Landsat) est mise à la disposition de tous les pays et deux ateliers sous-régionaux (Afrique centrale et Afrique de l'Est) ont eu lieu en octobre 2009, organisés en collaboration avec le Centre de recherche conjointe de la CE et l'Observatoire pour les forêts de l'Afrique centrale (FORAF) – partenaires clés dans le cadre de cette initiative. Un nombre de projets financés à l'extérieur sur le suivi et l'évaluation des forêts nationales ont été initiés et 50 000€ ont été obtenus auprès de la France pour contribuer à acheter l'imagerie de télédétection afin d'obtenir de meilleures estimations des changements de zones forestières au fil du temps.

Questions régionales identifiées par la Commission à l'attention du Comité des forêts	**Mesures adoptées**
Para xix La Commission a demandé à la FAO d'améliorer l'appui aux pays en matière de gestion de la faune sauvage et de renforcer le programme de la FAO consacré à la gestion de la faune sauvage et des aires protégées. Elle a en outre recommandé que les termes de référence et le mandat du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées soient révisés de façon à les rendre plus pertinents pour la Commission.	Activités en cours
Para xx La Commission a demandé à la FAO et aux autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts de poursuivre et d'intensifier leur collaboration et leur coopération dans leurs programmes concernant les forêts et le changement climatique. Elle a demandé à la FAO d'organiser des ateliers régionaux sur les forêts et le changement climatique pour partager les informations sur les développements récents, échanger des expériences, faciliter la coopération régionale et sous-régionale et élaborer des approches et positions unifiées, tout en reconnaissant que la situation peut varier d'un pays à l'autre.	La FAO-SFE et le PNUD ont organisé un atelier sur les biocarburants et le changement climatique en avril 2009 réunissant 50 participants provenant d'Afrique et d'Europe. Publication des présentations. Participation à la Conférence annuelle de la Société éthiopienne pour la production animale à travers une présentation sur le changement climatique en septembre 2009. La FAO a collaboré avec le Forum forestier africain et a organisé un atelier sous-régional sur le changement climatique et la foresterie pour l'Afrique de l'Est en novembre 2009 pour sensibiliser et créer un ensemble de connaissances/ expertises sur la question dans la sous-région. La FAO et AFF vont également organiser un atelier pre-session sur le changement climatique, les forêts et la faune sauvage avec les mêmes objectifs, à Brazzaville du 20 au 21 février 2010.
Para xxi Les Commissions ont recommandé ce qui suit: i) il conviendrait de poursuivre l'examen des liens entre les forêts et les ressources en eau; ii) il faudrait encourager la gestion intégrée de l'eau et des arbres, y compris en incorporant des activités forestières dans les plans de gestion des bassins versants; et iii) il faudrait mettre en place des mécanismes novateurs, y compris des paiements pour les services écologiques rendus, afin d'assurer une gestion efficiente et durable de l'eau, des arbres et des forêts.	Une étude a été menée sur « L'eucalyptus, les impacts sur l'eau et les aspects économiques et environnementaux ». Le rapport a été publié en mars 2009: Eucalyptus en Afrique de l'Est, les questions socio-économiques et environnementales.

Questions régionales identifiées par la Commission à l'attention du Comité des forêts	**Mesures adoptées**
Para xxii La Commission a pris note du processus de consultation large lancé par la FAO pour une révision participative de sa stratégie forestière, et a accepté la procédure et le programme présentés. Elle a demandé à la FAO de circuler le projet de stratégie vers la mi-2008 et de présenter la nouvelle stratégie pour examen lors de la dix-neuvième session du Comité des forêts, en mars 2009.	Stratégie distribuée et commentaires reçus. Version révisée présentée lors du Dix-neuvième Comité des forêts en mars 2008 et approuvée. FAO-SFE préparé avec les parties prenantes dans une Stratégie forestière pour la FAO en Afrique de l'Est. La mise en œuvre est prévue débuter en 2010.
Para xxiii Dans le but de mieux intégrer les activités relatives à la foresterie et à la faune sauvage dans le travail de la Commission, elle a demandé à la FAO de modifier les Statuts et Règlements intérieurs de la Commission, pour y inclure dans la première phrase du paragraphe un, les mots «*et de la faune sauvage*». Le texte amendé serait rendu comme suit : «La fonction de la CFFSA sera de conseiller sur les politiques des forêts *et de la faune sauvage*...».	*Le Bureau juridique de la FAO a été consulté.*

Appendice E du rapport de la Seizième CFFSA : **Recommandations de la Dix-septième Session du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées à la FAO**	**Mesures adoptées**
• Appuyer les efforts des pays visant à gérer les conflits entre l'homme et la faune sauvage en soutenant la création de réseaux entre les parties prenantes axés sur l'échange d'informations, les orientations relatives aux meilleures pratiques, la fourniture de directives techniques pour l'élaboration de politiques nationales et la mise en œuvre d'activités sur le terrain.	Boîte à outils des conflits homme-faune sauvage développée en collaboration avec le CIRAD UICN, WWF et CAMPFIRE. Présentation du travail de la FAO-Conflits homme-faune sauvage lors de différents fora (Windhoek, Namibie, Lichinga, Mozambique). La FAO a publié une Étude FAO Forêts sur les conflits homme-faune sauvage.Une proposition de PCT sur l'atténuation des conflits homme-faune sauvage au Zimbabwe a été développé et la boîte à outils des conflits homme-faune sauvage a été testée au Zimbabwe, en Zambie, au Botswana et au Mozambique. La FAO a également mis en œuvre un projet PCT sur les conflits homme-faune sauvage au Gabon avec un accent particulier sur le renforcement des capacités, le développement des stratégies et du plan d'action. La FAO a appuyé le RAPAC dans le développement de la stratégie sous-régionale et du plan d'action.
• Soutenir les initiatives nationales relatives à la gestion durable de la faune sauvage (par le biais du tourisme vert, du tourisme de chasse, de l'élevage de la faune sauvage, du commerce de la faune sauvage et de la viande de brousse) afin d'aboutir à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.	En collaboration avec le CIC, les études sur la gestion communautaire de la faune sauvage, l'analyse de la fixation des prix de la chasse touristique et des stratégies de commercialisation. Une proposition de projet sous-régional sur la gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse en Afrique centrale a été développée et soumise pour financement au Secretariat du FEM.
• Reconnaître la faune sauvage comme faisant partie intégrante de la diversité biologique des forêts et étant importante à la fois sur le plan écologique, socio-économique, culturel et scientifique et devant par conséquent être traitée convenablement dans les forums et les publications de la FAO sur la foresterie, cela devant donner lieu à la fourniture d'une assistance technique aux pays grâce à des projets sur le terrain, à un appui aux politiques et à d'autres activités.	Reconnu dans la nouvelle Stratégie forestière de la FAO et par des publications récentes de la FAO sur la gestion et la législation de la faune sauvage. Appui clé fourni par les projets et le programme régulier aux pays membres dans le domaine de la gestion de la faune sauvage, les politiques et legislations de la faune sauvage (meilleures pratiques dans le domaine de la chasse durable, les principes pour le développement des lois sur la faune sauvage, atténuation des conflits homme-faune sauvage, etc.). La FAO en collaboration avec le CIRAD a conduit une étude préliminaire sur la gestion de

Appendice E du rapport de la Seizième CFFSA : **Recommandations de la Dix-septième Session du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées à la FAO**	**Mesures adoptées**
	la biodiversité, y compris la faune sauvage, dans les concessions forestières en Afrique centrale. Le magazine fer de lance de FAORAF, « Nature et Faune » Volume 23, numéros 1 et 2 publiés en 2008 et 2009 ont mis l'accent sur des questions relatives à la foresterie et à la faune sauvage en vue de sensibiliser sur la nécessité de prendre la faune sauvage en considération dans la gestion des forêts et des autres écosystèmes.
• Proposer une nouvelle structure et un nouveau mandat du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées pour adoption à la prochaine session de la Commission, y compris le mandat spécifique du Bureau; et proposer une révision du mandat et des statuts de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique afin d'inclure la problématique de la faune sauvage.	*Courriel envoyé à René Czudek et Edgar Kaeslin* *Activités en cours*
• Renforcer le programme sur la faune sauvage en Afrique en augmentant les ressources, à la fois humaines et financières, en créant par exemple un poste de fonctionnaire chargé de la faune sauvage au Bureau régional.	Á partir de mi-2008 les fonctions du fonctionnaire chargé des forêts au bureau sous-régional pour l'Afrique australe ont été reformulées de manière à couvrir les questions relatives à la foresterie et à la faune sauvage et pour renforcer le programme de la FAO sur la faune sauvage et les aires protégées.